

Présence de plomb dans l'eau potable :

Un guide étape par étape pour appuyer les municipalités dans leurs communications

Pour aider les municipalités à faire connaître les efforts qui sont déployés sur leur territoire pour vérifier la présence de plomb dans l'eau et en réduire le risque d'exposition, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a produit ce guide proposant une séquence de communication ainsi que différents outils.

Étape 1 : Outiller le personnel affecté aux relations avec les citoyens

Outils de communication proposés :

- [Feuillelet d'information](#) « Prévenir la présence de plomb dans l'eau potable »;
- [« Questions et réponses »](#) sur la présence de plomb dans l'eau potable.

Étape 2 : Mettre en ligne, sur le site Internet de la municipalité, le plan municipal détaillé pour la réduction du plomb dans l'eau potable

Outil de communication proposé :

- [Plan municipal](#) pour la réduction du plomb dans l'eau potable et les [instructions](#) pour le remplir.

Étape 3 : Informer les citoyens des actions qui seront prises par la municipalité et diffuser le plan d'action

Outils de communication proposés :

- [Lettre d'information à personnaliser](#), à imprimer et à envoyer par la poste aux citoyens, conjointement au plan d'action détaillé;
- [Plan municipal](#) pour la réduction du plomb dans l'eau potable à terminer, à imprimer et à envoyer par la poste aux citoyens, conjointement avec la lettre d'information;
- [Visuel d'information](#) à intégrer au bulletin municipal et aux autres publications.

Étape 4 : Informer les citoyens des tests qui seront réalisés dans les secteurs ciblés

Outils de communication proposés :

- Lettre d'information à produire par la municipalité à transmettre par la poste aux citoyens des secteurs ciblés;
- [Feuillelet d'information](#) « Prévenir la présence de plomb dans l'eau potable » à imprimer et à joindre à la lettre.

Étape 5 : Annoncer les résultats, positifs ou négatifs, des tests aux citoyens des secteurs ciblés

Outils de communication proposés :

- Lettre, produite par la municipalité, contenant le résultat des tests pour les résidences visées;
- [Feuillelet d'information](#) « Prévenir la présence de plomb dans l'eau potable » à imprimer et à joindre à la lettre.

Étape 6 : Annoncer le remplacement des entrées de service et des conduites ciblées

Outil de communication proposé :

- Lettre, produite par la municipalité, informant la période ciblée pour la réalisation des travaux.

Étape 7 : Déposer le bilan annuel sur le site Internet de la municipalité et présenter, annuellement, l'état d'avancement du plan d'action au conseil municipal